EAU ET ASSAINISSEMENT

# L'eau naturelle

Disposant d'un linéaire côtier important et de milieux aquatiques très diversifiés, l'eau naturelle est très présente sur le territoire de l'agglomération boulonnaise.

## Le Littoral et les cours d'eau de la CAB

L'agglomération boulonnaise **compte sur son littoral sept communes** allant du Nord vers le Sud : Wimereux, Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Equihen-Plage, Saint-Etienne-au-Mont, Neufchâtel-Hardelot et Dannes. Présentant une alternance de dunes, falaises et ouvrages créés par l'homme (de type perrés, digues portuaires, ...), cette portion de littoral se situe sur la frange ouest du département du Pas-de-Calais bordée par la Manche et appartenant à l'ensemble caractéristique de la Côte d'Opale.

La CAB est également traversée par 2 fleuves :

- **La Liane**, d'une longueur de 36 km, qui possède un réseau hydrographique extrêmement dense, qui draine un bassin versant de 244 $km^2$ avant de se jeter dans la Manche, au niveau du Port de Boulogne-sur-Mer.
- **Le Wimereux**, d'une longueur de 22 km, qui draine un bassin versant de 77 $km^2$ avant de se jeter dans la Manche au niveau de la commune de Wimereux.

La présence de ces enjeux sur le territoire doit donc être gérée de manière durable, dans une perspective de changement climatique et au regard des évolutions réglementaires.

## La compétence GEMAPI au sein de la CAB

L'agglomération boulonnaise a la compétence **Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI). Les missions relevant de la GEMAPI sont les suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Sur le territoire boulonnais, le **Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais** (
SYMSAGEB (https://symsageb.agglo-boulonnais.fr/)
) qui assurait déjà certaines missions relatives à la GEMAPI, s'est vu confier par la CAB les compétences de prévention et de lutte contre les inondations intérieures ainsi que la gestion et l'aménagement de cours d'eau.

Concernant la lutte contre la submersion marine, l'agglomération adhère au Service Commun de Défense contre la Mer du **Pôle Métropolitain Côte d'Opale** (
PMCO (http://www.pm-cote-opale.fr/)
). Ce service a été créé par mutualisation entre plusieurs intercommunalités de la Côte d'Opale afin d'apporter une ingénierie spécialisée et de financer les études. La partie travaux de défense contre la mer n'est quant à elle pas déléguée à une autre structure.

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

## LETTRE D'INFORMATION

**Votre courriel:**

*Saisir une adresse e-mail valide*

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
- MARCHÉS PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- MENTIONS LÉGALES
- PROTECTION DES DONNÉES
- OFFRES D'EMPLOI
- GESTION DES COOKIES

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/eau-et-assainissement/leau-naturelle?